

pour un « IMOA-EPT » **plus attentif au handicap**

l'intégration du handicap dans les
processus IMOA-EPT et dans les plans
d'éducation nationaux

résumé du rapport et propositions



Copyright © 2007 World Vision UK

Tous droits réservés. Toute reproduction, en tout ou partie, de quelque manière que ce soit est interdite, sauf sous forme de brefs extraits dans les revues et sans accord préalable de l'éditeur.

Recherches et rédaction du docteur Hazel Bines, consultante indépendante et chargée de recherches pour le département de l'éducation de l'université de Oxford. Ancienne conseillère éducative pour le DfID, elle a par ses fonctions d'enseignante, de tutrice et de chercheur cumulé nombre d'années d'expérience professionnelle dans les domaines de l'invalidité et de l'intégration.

Édité par Philippa Lei, Vision Mondiale Royaume-Uni

Publié en septembre 2007 par Vision Mondiale Royaume-Uni

World Vision UK

Opal Drive, Fox Milne

Milton Keynes

MK15 0ZR, Angleterre

www.worldvision.org.uk

Vision Mondiale est une organisation chrétienne de secours d'urgence, de développement et de plaidoyer destinée à aider les enfants, les familles et les communautés à surmonter la pauvreté et l'injustice. Inspirée de la foi chrétienne, Vision Mondiale est engagée à œuvrer auprès des plus vulnérables dans le monde. Vision Mondiale est au service de tous sans distinction de religion, d'origine ethnique ou de genre.

Papier agréé par le FSC

Tous les rapports et dossiers de « *Les millions manquants de l'éducation* » sont imprimés sur du papier provenant de sources mixtes agréées par le FSC (Conseil de bonne gestion forestière) – comme les forêts bien entretenues, le bois recyclé ou bien la fibre utilisant de la pâte de bois blanchie sans chlore.

Conseil de bonne gestion forestière

www.fsc.org

pour un « IMOA-EPT » **plus attentif au handicap**

l'intégration du handicap dans les
processus IMOA-EPT et dans les plans
d'éducation nationaux

résumé du rapport et propositions

“Les millions manquants de l'éducation :
intégrer les enfants handicapés dans
l'éducation par l'entremise des processus
« IMOA-EPT » et des plans sectoriels
nationaux”

acronymes et abréviations

ACDI :	Agence canadienne de développement international	LCI :	Leonard Cheshire International
ADEA :	Association pour le développement de l'éducation en Afrique	MICS :	Enquête par grappes à indicateurs multiples
BES :	Besoins éducatifs spéciaux	OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
CEI :	Communauté d'États indépendants	OIT :	Organisation internationale du travail
CESAP :	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	OMD :	Objectifs du Millénaire pour le développement
CFS :	École amie des enfants	OMPH :	Organisation mondiale des personnes handicapées
CME :	Campagne mondiale pour l'éducation	OMS :	Organisation mondiale de la santé
DFID :	Département du développement international (RU)	ONG :	Organisation non gouvernementale
DPO :	Organisation de personnes handicapées	ONU :	Organisation des Nations-Unies
DSRP :	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	OSC :	Organisation de la société civile
EENET :	Réseau d'éducation inclusive	PDPE :	Protection et développement de la petite enfance
EMIS :	Système d'information de gestion de l'éducation	RC :	Réhabilitation communautaire
EPDF :	Fonds de développement de programmes éducatifs	REM :	Rapport élèves-maîtres
EPT :	Éducation pour tous	SPU :	Scolarisation primaire universelle
EPU :	Enseignement primaire universel	TBS :	Taux brut de scolarisation
GPDD :	Partenariat mondial pour les questions d'invalidité et de développement	TNS :	Taux net de scolarisation
GPI :	Indice de parité hommes-femmes	UNESCO :	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
IDCS :	Société internationale des enfants sourds	UNGEI :	Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles
IMOA :	Initiative pour la mise en œuvre	UNICEF :	Fonds International des Nations Unies pour le Secours à l'Enfance
		USAID :	Agence Américaine pour le développement international

contenu

acronymes et abréviations	i
contenu	ii
1 contexte mission et principales conclusions de l'étude	1
2 résumé des recommandations	6
3 recommandations spécifiques	8
4 conclusion	17

I contexte

mission et principales conclusions de l'étude

1.1 D'après les estimations, un tiers des 77 millions d'enfants encore exclus du système scolaire sont des enfants handicapés et moins de 10 % des enfants handicapés sont scolarisés (UNESCO, 2006). Leur intégration est essentielle afin de réaliser l'objectif de l'enseignement primaire universel d'ici à 2015. L'accès à un enseignement de base de qualité constitue également un droit fondamental, relayé dans plusieurs conventions et engagements internationaux dont la « Convention relative aux droits des personnes handicapées » émanant des Nations unies (2006) qui réaffirme le droit à bénéficier d'une éducation inclusive. En raison du lien entre handicap et pauvreté, la scolarisation des enfants handicapés s'avère également essentielle pour réduire la pauvreté.

1.2 L'ensemble de cette étude visait à :

- évaluer quelle était jusque-là la réceptivité des processus IMOA (Initiative de mise en œuvre accélérée) et des plans sectoriels d'éducation par rapport au handicap ;
- formuler des recommandations pour renforcer les processus, les outils et les mécanismes de partenariat actuels ;
- identifier de nouvelles possibilités par le biais desquelles l'IMOA pouvait améliorer son approche des problématiques sur le handicap et l'éducation.

Elle comprend :

- une analyse des principes directeurs d'approbation et du cadre de l'IMOA ;
- une analyse documentaire des plans sectoriels d'éducation de 28 pays retenus entre 2002 et fin 2006 et de leur évaluation par le Secrétariat de l'IMOA et les pays donateurs ;
- deux études de cas détaillées de pays bénéficiaires de l'IMOA (Éthiopie et Cambodge) ;
- la collecte et l'analyse d'informations sur les politiques et les pratiques des pays sélectionnés autres que ceux mentionnés ci-dessus ;

- l'examen documentaire des rapports FDPE afin d'identifier tout soutien spécifique pour le développement des politiques et des moyens inhérents au handicap et à l'inclusion et/ou à l'échange d'informations ;
- l'examen documentaire des politiques des donateurs sélectionnés en matière de handicap, d'inclusion et d'éducation.

1.3 Concernant le soutien et les processus IMOA, l'étude estime qu'en dépit du fait que l'IMOA prenne en compte la scolarisation des enfants handicapés dans sa priorité qu'est l'enseignement primaire universel (UPC) et que les principes directeurs relatifs au processus d'approbation considèrent le handicap comme l'une des questions que les plans d'éducation doivent soulever; l'existence d'une politique explicite en matière de handicap n'est pas identifiée comme un aspect crucial pour l'**approbation** des plans sectoriels d'éducation. Certains diagnostics des donateurs partenaires évaluent si les plans d'éducation par pays tiennent compte du handicap mais d'autres ne le font pas. Par ailleurs, les principes directeurs d'approbation doivent être renforcés afin d'accroître l'harmonisation et l'attention sur le handicap et l'inclusion. L'étude montre également que le **Fonds de développement de programmes d'éducation (FDPE)**, qui a soutenu un certain nombre de pays dans le développement de plans et de moyens, ne semble pas avoir fait du handicap une priorité ni avoir été utilisé pour favoriser l'échange d'informations sur les politiques et les stratégies liées au handicap et à l'éducation inclusive.

1.4 Concernant les **plans par pays**, le point de départ de l'étude consistait à savoir si ces plans :

- reflétaient les engagements internationaux sur les droits des enfants handicapés à être scolarisés ;
- chiffrèrent le nombre d'enfants handicapés et évaluaient leurs besoins ;

- avaient élaboré des stratégies sur les aspects clés des approvisionnements afin de répondre à une diversité de besoins, avec des ajustements de gestion appropriés ;
 - visaient à développer des moyens, par le biais de l'augmentation des approvisionnements, ainsi que des programmes de formation ;
 - reconnaissaient l'importance du soutien parental et de l'engagement communautaire ;
 - comportaient un financement suffisant et adéquat ;
 - traitaient du suivi et de l'évaluation et notamment des améliorations concernant les données sur les élèves et d'autres types d'informations.
- à la diversité des besoins d'apprentissage et augmenter les moyens ;
 - les projections insuffisantes des coûts financiers ou le recours insuffisant aux systèmes incitatifs et aux mécanismes de financement afin d'encourager et de soutenir l'inclusion ;
 - les approches limitées en matière de partenariat avec les parents, les communautés, les organisations de la société civile et le secteur privé ;
 - a faiblesse des liens de services/sectoriels/ interministériels ;
 - le manque d'intégration avec d'autres problèmes tels que l'égalité des sexes, le VIH et le SIDA.

1.5 Un certain nombre de pays bénéficiaires de l'IMOA, et tout particulièrement ceux qui se rapprochent de l'objectif de l'enseignement primaire universel, ont désormais des plans sectoriels d'éducation tenant compte de l'inclusion des enfants handicapés. La plupart de ces plans s'attachent à rendre la scolarité classique plus inclusive en améliorant la formation des professeurs et la fourniture de soutien et de matériel d'apprentissage supplémentaires, toutefois, certains d'entre eux comportent quelques dispositions spécifiques. Quelques pays se fixent également des objectifs pour la scolarisation et la mise en place d'incitations financières ou autres pour encourager les écoles à devenir plus inclusives. D'autres pays associent le handicap à d'autres initiatives, comme la protection de la petite enfance et l'éducation, pour accroître l'égalité et atteindre les enfants exclus. Cependant, dans un certain nombre de pays, les politiques et les dispositions à l'égard des enfants handicapés restent superficielles ou n'ont pas été mises en œuvre. Parmi les principales lacunes figurent :

- le manque de données sur le nombre total d'enfants handicapés et sur la proportion d'entre eux scolarisés ou non ainsi que sur l'étendue des dispositions spécifiques et inclusives ;
- la planification insuffisante pour toute une série de mesures visant à améliorer les fournitures, répondre

1.6 Il y a aussi un manque de clarté sur les politiques d'approches, et particulièrement sur les différences entre intégration (placement d'enfants dans un cadre de dispositions préexistantes) et inclusion (changement systématique pour accueillir la diversité). Cependant, on compte des exemples de pratiques prometteuses tant dans les pays bénéficiaires de l'IMOA que dans d'autres pays sélectionnés, à l'initiative des gouvernements et des ONG internationales et nationales, qui démontrent les avantages et la faisabilité de l'inclusion et ont suffisamment de potentiel pour être élargies.

1.7 L'analyse de ces plans a été complétée par deux **études de cas** de pays, l'Éthiopie et le Cambodge, et par l'examen des politiques et des pratiques appliquées dans d'autres pays sélectionnés, notamment en Asie du Sud où les plans par pays n'ont pas encore été approuvés, mais où il est crucial que les pays à forte population que sont l'Inde, le Bangladesh et le Pakistan atteignent les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ces deux études de cas, qui s'intéressent à des pays qui mettent actuellement au point leur politique inclusive, soulignent l'impact de la pauvreté, de la maladie et du manque de soins sur la prévalence du handicap, sur les problématiques concernant l'offre comme la nécessité de développer la formation des professeurs et sur la façon dont les

Tableau I : handicap et inclusion dans les plans par pays

Plans solides	Évoqué	Pas du tout évoqué
Cambodge*	Burkina Faso	Albanie
Djibouti	Guinée	Cameroun
Ethiopie*	Honduras	Mauritanie
Gambie	Kyrgyzstan	Nicaragua
Ghana	Madagascar	Timor oriental
Guyana	Mali	
Kenya	Mongolie	
Lesotho	Niger	
Moldavie	Rwanda	
Mozambique	Senegal	
Vietnam*	Tadjikistan	
* d'après d'autres documents et les plans sectoriels principaux	Yémen	

facteurs ont une incidence sur la demande, notamment les contraintes qui pèsent sur les parents souhaitant scolariser leur enfant handicapé telles que le manque de transports et le caractère inadapté des approvisionnements et des coûts. Après examen des politiques et des pratiques **d'autres pays sélectionnés**, il résulte que leurs réponses au handicap sont similaires à celles des pays bénéficiaires de l'IMOA. Par ailleurs, cet examen a mis en évidence l'importance de l'échange d'informations sur les initiatives locales qui illustre l'engagement des communautés, l'évolution des comportements et le potentiel et la faisabilité de l'éducation inclusive.

1.8 Concernant les **tendances** d'ensemble, les plans font preuve d'une plus grande exhaustivité en matière de handicap et d'inclusion lorsque la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (et ceux de l'Éducation pour tous – EPT) est en bonne voie, même si

quelques pays, comme l'Éthiopie, toujours confrontés à un certain nombre de défis concernant l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci sont en train de mettre au point des mesures sur le handicap et l'inclusion. La date à laquelle les plans ont été approuvés ne permet pas de dégager un schéma net : les derniers plans tendent à mentionner davantage le handicap, toutefois, certains pays dont l'approbation dans le cycle est plus ancienne disposent de plans aussi détaillés que d'autres l'ayant intégré plus tard. La taille des pays ne semble pas entrer en ligne de compte et il n'existe pas de dimension régionale significative hormis le fait que les pays francophones d'Afrique de l'Ouest ont tendance à posséder les plans les moins développés en matière de handicap et d'inclusion, les anciens pays de la CEI partagent un héritage commun tel que le placement des enfants handicapés en institutions et les pays sortant de conflits – une situation susceptible d'accroître le niveau d'incidence

du handicap et de complexifier les contraintes pesant sur les moyens – n'ont jusqu'à présent pas fait grand cas du handicap et de l'inclusion dans leur plans.

1.9 Concernant l'harmonisation et les politiques des donateurs, l'étude s'est attachée à l'examen documentaire succinct de quelques politiques mises en place par des organismes internationaux/donateurs en matière de handicap, d'inclusion et d'éducation et ce afin de réfléchir à la façon d'améliorer l'harmonisation des donateurs. Cet examen s'est également attaché à savoir dans quelle mesure les évaluations des donateurs au niveau local des plans par pays ciblaient et commentaient les problématiques de handicap et d'inclusion. Un certain nombre de donateurs ont mis en œuvre des initiatives en matière de handicap, comme le programme-phare de l'UNESCO sur Le Droit à l'Éducation pour les handicapés : vers l'intégration, soutenu par la Norvège et la Finlande, et comme le soutien de la Banque Mondiale au partenariat mondial relatif au handicap et au développement (GPDD) et certaines initiatives sur le handicap, qui englobent parfois l'éducation, menées dans plusieurs pays. Le Département pour le développement international (DFID) est l'auteur d'un document sur les problématiques liées au handicap en général et l'agence américaine pour le développement international (USAID) possède une politique explicite en matière de handicap pour son personnel et ses programmes qui inclut l'éducation et fait l'objet d'un examen annuel. Cependant, l'évaluation des approches des donateurs mises en œuvre dans le cadre du projet DisabilityKar (handicap, connaissance et recherche), créé par le DFID, indique que si les donateurs accordent davantage d'attention au handicap, celui-ci est surtout perçu comme une problématique liée au développement social et n'est pas intégré au soutien aux programmes et aux concertations dans tous les secteurs, y compris l'éducation. De plus, si le modèle social sur le handicap est en général acquis, les problématiques de politique sont perçues différemment dans différentes organisations (Albert et al, 2005).

1.10 L'étude révèle également que seules sept évaluations des plans par pays effectuées par les donateurs au niveau local faisaient référence au handicap et à l'éducation inclusive. Les autres évaluations ne les mentionnaient pas, indépendamment du fait que les politiques et les plans portant sur le handicap soient solides, indicatifs, faibles ou inexistantes. Cela a des conséquences pour l'alignement et l'harmonisation. Par conséquent, il est recommandé que les donateurs commentent cet aspect dans les plans par pays lors de leur évaluation des progrès vers l'EPT. Il est également important que les donateurs adoptent une vision collective et que, comme c'est déjà le cas dans une certaine mesure en Éthiopie, le développement de programmes et de la concertation ne s'appuie pas uniquement sur l'intervention d'un seul donateur. Le soutien devrait plutôt s'appuyer sur un accord commun concernant le cadre politique et législatif, la planification, le développement des moyens, le financement, le suivi et l'évaluation appropriés au pays en question, à la condition qu'il y ait accord sur la prise en charge du plaidoyer et de la responsabilité par un ou plusieurs donateurs. L'harmonisation au niveau des pays nécessite par ailleurs une coopération étroite entre les donateurs multilatéraux et bilatéraux et les ONG internationales et nationales, ces dernières ayant été tout particulièrement actives pour le plaidoyer en faveur des problématiques sur le handicap dans l'éducation, le développement de dispositions et la mise en place actuelle de nouveaux programmes plus inclusifs. Au niveau global, les donateurs doivent s'accorder sur la façon de mettre en œuvre des dispositions et des politiques plus inclusives à l'égard des enfants handicapés et d'en faire une priorité dans le cadre de la réalisation de l'enseignement primaire universel (UPC), puis, comme cela a été le cas pour l'éducation des filles et le consensus croissant sur le besoin de renforcer le soutien aux États fragiles et touchés par des conflits, s'accorder sur les politiques attendues, identifier les stratégies les plus efficaces et développer les mécanismes de plaidoyer et de soutien qui contribueront à concrétiser l'éducation inclusive.

1.11 En **conclusion**, l'étude indique que tant pour les processus d'approbation IMOA que le soutien au FDPE, les plans par pays et les évaluations de donateurs, le Partenariat IMOA n'était pas encore assez attentif au handicap. Les développements actuels des politiques et des stratégies en matière de handicap et d'inclusion ne peuvent être attribués à son influence. Toutefois, le Partenariat a la capacité de catalyser l'attention sur l'intégration des enfants handicapés dans les politiques, la planification, la mise en œuvre et le suivi efficaces à l'échelle des pays. Le Partenariat pourrait également faciliter l'échange de pratiques et d'informations et contribuer à combler le manque de données. Il pourrait également faire de l'engagement généralisé en faveur des dispositions et des politiques inclusives une priorité dans le cadre de la réalisation de l'enseignement primaire universel et obtenir un accord sur les politiques attendues

*Intégration dans l'école
au Bhoutan*

photo : Jannik Beyer



et les mécanismes de plaidoyer, de soutien et de stratégies les plus efficaces qui contribuera à concrétiser l'éducation inclusive.

1.12 Malgré le développement inégal des politiques et des pratiques à ce jour, le Partenariat peut s'inspirer d'un certain nombre de politiques communes et d'une variété de stratégies et de pratiques pour **intensifier concertation et réformes**, dont :

- un cadre pour la prise d'initiatives, comportant des éléments obligatoires et des éléments incitatifs, soulignant les droits comme les ajustements propres à la diversité et établissant des liens avec d'autres politiques égalitaires ;
- un fil directeur pour la planification immédiate, de transition et à long-terme avec notamment les actions suivantes : mettre en place des systèmes de collecte de données, s'engager à une plus grande sensibilisation, assurer la formation, identifier des unités clés de prestation de services, allouer les ressources ;
- la mise en œuvre de mécanismes afin d'encourager et de soutenir le changement au niveau de la prestation de services, avec des plans de développement scolaires abordant l'inclusion, des changements sélectionnés concrets peu onéreux mais efficaces des méthodes d'enseignement, du matériel pédagogique supplémentaire, des financements supplémentaires via des allocations scolaires par enfant, un support spécialisé; pour des groupements d'écoles et des partenariats plus étroits avec les familles et les communautés.

2 résumé des recommandations

2.1 Dans le rapport principal, l'étude recommande que le Partenariat IMOA joue un rôle accru pour **catalyser davantage l'attention sur le handicap** au moyen des actions suivantes :

- promouvoir la concertation et les pratiques prometteuses au sein du Partenariat, avec les pays partenaires et les donateurs ;
- agir comme le 'défenseur' des mesures prônant l'inclusion, plaider en faveur de l'importance cruciale de l'intégration des enfants handicapés dans la réalisation de l'enseignement primaire universel afin

d'accroître l'engagement politique et financier pour permettre leur intégration.

2.2 De plus, le Partenariat IMOA pourrait contribuer à **combler les lacunes en matière de données, de politiques, de moyens et de financement**, en adoptant par exemple les actions suivantes :

Données :

- soutenir, par l'intermédiaire du FDPE, des études internationales ou à l'échelle du pays sur le nombre d'enfants handicapés scolarisés ou non ;

Intégration dans l'école au Bangladesh

photo : L. Duveillier,
Handicap International



- fournir des conseils stratégiques aux pays pour identifier et suivre les progrès des enfants handicapés, notamment par l'utilisation du système d'information pour la gestion des urgences (EMIS) ;
- utiliser le FDPE pour combler d'autres manques de données essentielles.

Politique :

- s'assurer que le processus d'examen et d'affiliation à l'IMOA prend en compte le handicap et l'inclusion ;
- diffuser des exemples de politiques, de stratégies et de pratiques efficaces en matière d'inclusion.

Moyens :

- identifier les besoins essentiels en termes de moyens dans les pays partenaires et utiliser le FDPE pour trouver, développer et diffuser des réponses efficaces, notamment dans le domaine de la formation des professeurs ;
- identifier des approches et des bonnes pratiques innovantes et le moyen de les diffuser via des structures de prestation de services efficaces et une amélioration des partenariats avec le secteur privé et les communautés.

Financement :

- soutenir, par l'intermédiaire du FDPE, des études internationales ou à l'échelle du pays sur le coût de l'inclusion des enfants handicapés ;
- plaider en faveur d'un accroissement du financement nécessaire pour une éducation inclusive et contribuer à ce dernier.

2.3 L'étude recommande également la mise en place par le Partenariat IMOA d'une **Équipe spéciale ou d'un Groupe de travail** afin de réfléchir à ce rapport et y apporter une réponse. Cette Équipe spéciale pourrait se focaliser sur le handicap et l'inclusion ou pourrait être une subdivision d'une Équipe spéciale ou d'un Groupe de travail plus large traitant de tous les aspects de l'inclusion dans l'éducation, et ce afin de faciliter les liens entre les politiques et l'apprentissage.

2.4 L'agenda de cette Équipe spéciale ou Groupe/Sous-groupe de travail pourrait inclure :

- a) la mise au point d'une déclaration de politique générale du Partenariat sur le handicap et l'inclusion comportant des liens avec d'autres initiatives en matière d'égalité et d'inclusion ;
- b) des propositions d'amendements du processus d'évaluation rendant compte de l'importance des politiques et des stratégies en faveur des enfants handicapés, exigeant notamment que toutes les évaluations par les pays donateurs pour l'affiliation étudient ces politiques et stratégies ;
- c) des propositions de modification des plans adoptés, avec des processus d'examen annuel sectoriel, afin que ces plans soutiennent davantage les enfants handicapés dans le cadre de l'examen actuel par le Partenariat des procédures d'assurance qualité et conformément à la ratification par les pays de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées ;
- d) déterminer comment le FDPE peut contribuer à obtenir les données essentielles et à combler d'autres manques de données ;
- e) des propositions pour faire du FDPE un mécanisme pour le développement des politiques et des moyens ainsi que l'échange d'informations et de pratiques, tout particulièrement au niveau régional, dans le cadre de la scolarisation des enfants handicapés ;
- f) prodiguer des conseils sur la façon dont le Partenariat peut contribuer au développement d'une base de données d'expertise technique mais aussi d'autres ressources sur le handicap et l'inclusion afin de soutenir la planification, la mise en œuvre et l'évaluation dans un pays ;
- g) la concertation avec les donateurs membres du Partenariat sur leurs politiques en matière de handicap, d'inclusion et d'éducation afin d'améliorer l'alignement et l'harmonisation.

3 recommandations spécifiques

Équipe spéciale

3.1 Il est recommandé de créer une Équipe spéciale, soit distincte soit incluse dans une équipe spéciale plus large sur l'intégration. Cette dernière solution présente l'avantage de permettre d'établir des liens entre les politiques et de mettre en commun les stratégies et les leçons tirées de l'expérience ; dans ce cas, un Groupe de travail doit être créé au sein de cette équipe spéciale plus large sur le sujet plus particulier du handicap et de l'intégration. Ce groupe pourrait comprendre des représentants :

- de la Banque mondiale ;
- des donateurs bilatéraux ayant un intérêt/une expérience dans le domaine du handicap et de l'intégration (par exemple la Norvège, la Finlande, le DFID, l'USAID) ;
- du programme-phare de l'UNESCO sur Le Droit à l'Éducation pour les handicapés : vers l'intégration ;
- des pays ayant des politiques relatives au handicap et à l'intégration en cours de développement/ établies (par exemple le Ghana, le Kenya ou le Mozambique en Afrique ; le Cambodge ou le Vietnam en Asie ; Djibouti dans la région Afrique du Nord/Moyen-Orient ; la Guyane dans la région Amérique du Sud) ;
- de la CMÉ et du PMHD, représentant les organisations de la société civile ;
- de l'OCDE (entité/division concernée par le handicap ou l'intégration et l'éducation).

3.2 Son mandat, tiré des recommandations précédentes, porterait en particulier sur les sujets suivants :

- *Politique* : rédiger une déclaration de politique générale sur le handicap et l'intégration, avec des références à d'autres projets portant sur l'égalité des chances ; dialoguer avec les donateurs et les pays partenaires sur leurs politiques relatives à l'égalité et à l'intégration.
- *Approbation et examen* : envisager d'inclure dans le cadre indicatif des points de références relatifs à l'intégration ; amender les directives d'évaluation pour

rendre compte de l'importance des politiques et des stratégies en faveur des enfants handicapés ; s'assurer par ces directives que tous les diagnostics des donateurs pour approbation prêtent attention au handicap et à l'intégration ; développer des critères pour réévaluer les plans approuvés, y compris au cours du processus d'examen annuel du secteur, afin de consolider l'aide aux enfants handicapés, dans le cadre de la volonté de l'IMOA de renforcer l'examen afin d'améliorer la garantie de qualité et conformément à la ratification par les pays de la Convention de l'ONU 2006 sur les droits des personnes handicapées.

- *FDPE* : développer le FDPE comme mécanisme pour le développement des politiques et des capacités, l'échange d'informations et de pratiques et pour combler les manques en matière de données et de connaissances sur l'inclusion des enfants handicapés dans le système éducatif.
- *Information et ressources* : aider par exemple au développement d'une base de données d'expertise technique sur le handicap et l'intégration pour soutenir la planification, la mise en œuvre et

Bright, un enfant handicapé physique fait ses devoirs au Ghana

photo : Faustina Boakye, Vision Mondiale



l'évaluation dans un pays ; développer une base de ressources documentaires ; développer l'information sur le handicap et l'intégration sur le site Internet de l'IMOA, avec des liens vers les autres organisations et sources de connaissances.

3.3 Ce groupe ou cette équipe devrait aussi encourager ou se mettre en contact avec d'autres attributions organisationnelles, réseaux et ressources relatifs au handicap et à l'intégration. Par exemple, il peut être décidé que le Partenariat travaillera sous la direction du programme-phare de l'UNESCO en ce qui concerne le développement d'une aide documentaire complémentaire sur les politiques nationales, la formation des enseignants et d'autres initiatives de renforcement des capacités et

sur la tenue d'une base de données d'expertise, avec la CMÉ et le PMHD sur le plaidoyer visant à trouver plus de fonds pour soutenir l'intégration, avec l'OCDE sur les données/informations et avec des sites Internet tels que celui de l'EENET en ce qui concerne la description des projets et des pratiques.

Politique IMOA

3.4 Une politique du Partenariat permettrait à la fois de démontrer et de cristalliser le soutien de l'intégration du handicap. Cette politique pourrait également constituer une base pour le plaidoyer et pour l'approbation de plans des pays. Une déclaration indicative est donnée ci-dessous à titre de suggestion.

Encadré I : Politique IMOA – Déclaration indicative

L'IMOA-EPT s'engage à :

- garantir le droit des enfants handicapés à l'éducation et à un accès non discriminant à celle-ci ;
- donner aux écoles la notion de leur responsabilité d'éduquer tous les enfants en tenant compte de la diversité des besoins des apprenant(e)s et en y répondant ;
- identifier et supprimer les barrières opposées par les mentalités, l'environnement et les institutions à la participation et à l'apprentissage ;
- répondre de façon différenciée et adaptée au large spectre des besoins d'apprentissage dans le contexte d'une éducation officielle ou autre, en changeant et en modifiant le contenu, les approches, les structures et les démarches ;
- obtenir de ressources supplémentaires permettant une amélioration de la participation et de l'apprentissage pour les enfants handicapés ;
- développer des partenariats avec les parents, les communautés, les organisations de la société

civile et les prestataires non gouvernementaux ;

- permettre aux décideurs politiques, aux professeurs, aux apprenants et à leurs familles ainsi qu'aux autres acteurs de considérer la diversité comme un défi et non comme un problème et l'éducation inclusive comme profitable à tous les enfants.

L'initiative a pour intention de :

- garantir que l'approbation et l'examen des projets tiennent compte du handicap et de l'intégration ;
- entretenir le développement des politiques et des capacités via le FDPE ;
- faciliter le dialogue sur les politiques et les pratiques et la diffusion de l'information et l'échange, via le FDPE et d'autres structures ;
- communiquer sur le besoin de financements supplémentaires par des donateurs pour assurer l'intégration.

Approbation et examen

3.5 L'approbation exige un plan crédible pour parvenir à l'enseignement primaire universel (UPC), qui doit comprendre :

- une mise en relation avec le cadre indicatif ;
- des actions politiques pour augmenter l'égalité, la qualité et l'efficacité ;
- les problèmes pour la mise en place et les contraintes en termes de capacité ainsi que des stratégies pour les surmonter ;
- le cadre de financement et les coûts ;
- des indicateurs et des méthodes de suivi et d'évaluation.

3.6 L'évaluation doit inclure les points forts et les points faibles des politiques, des données, des capacités et du financement. Actuellement, les principes directeurs d'approbation (2006) abordent le thème du handicap dans les remarques sur les informations et les stratégies concernant les groupes désavantagés et mal desservis. Il est recommandé de renforcer le processus sur deux points, à savoir :

- faire davantage référence au handicap et à l'intégration dans les principes directeurs ;
- demander que les diagnostics des donateurs rendent compte des questions clés concernant les politiques, les données, les capacités et le financement.

3.7 Par exemple, les principes directeurs d'évaluation pourraient citer plus souvent le handicap comme modèle sur la question du coût unitaire et du coût supplémentaire et sur celle des consultations avec la société civile. Le renforcement des principes directeurs pourrait également inclure un cadre de références indicatif relatif à l'intégration qui comprendrait le handicap, puisque les cadres de références sont l'élément d'évaluation auquel les plans nationaux font le plus explicitement et le plus régulièrement référence. La valeur d'un tel cadre de références dépendrait toutefois de la fiabilité des données dont on dispose, par exemple sur le nombre d'enfants handicapés dans la population et le nombre d'enfants scolarisés et

Encadré 2 : Suggestions pour le développement de principes directeurs d'évaluation et d'examen

- L'évaluation de la stratégie pour l'UPC doit mentionner explicitement les enfants handicapés.
- La liste des principaux documents à analyser doit comprendre les politiques relatives à l'éducation inclusive/aux besoins éducatifs spéciaux et les liens avec les engagements internationaux.
- L'évaluation des objectifs et de la planification doit comporter des remarques sur les éventuels objectifs spécifiques concernant le handicap et l'intégration.
- L'évaluation du renforcement des capacités doit aborder la formation, en particulier des enseignants, relative au handicap et à l'intégration.
- Les notes sur le développement des infrastructures de l'école doivent inclure l'accès handicapés.
- L'analyse du coût unitaire et annexe et des prévisions de budget doit inclure les catégories et niveaux de financement clés actuels pour répondre aux besoins spéciaux et d'inclusion, la prévision des coûts relatifs à l'inscription de plus d'enfants handicapés et tout système de financement ou mesure incitative existant/en prévision visant à encourager l'inscription et à rendre l'école plus inclusive.
- Toutes les statistiques existantes sur les inscriptions et les effectifs concernant les enfants handicapés doivent être regroupées et des remarques doivent être faites sur les plans afin d'améliorer les données et l'intégration à EMIS.
- Les questions et processus de suivi et d'évaluation doivent faire mention des enfants handicapés et de l'éducation inclusive.

déscolarisés ; il pourra ainsi être mieux développé lorsque de meilleures données seront disponibles dans un plus grand nombre de pays.

3.8 Aujourd'hui, le diagnostic interne du pays constitue l'aspect le plus important de l'approbation IMOA. Toutefois, comme l'indiquait récemment un examen de la garantie de qualité effectué par le Secrétariat de l'IMOA, les principes directeurs d'évaluation et les cadres de références sont appliqués de manière incomplète ou peu cohérente et les diagnostics peuvent ne pas remettre suffisamment en question les questions de politique difficiles et/ou manquer de remarques sur certains aspects techniques. De plus, les processus d'examen annuel du secteur de l'éducation peuvent donner des résultats variables selon l'orientation et la qualité. Il a donc été proposé de développer des principes directeurs d'examen pour compléter les principes directeurs d'évaluation. Cette démarche offre une occasion particulière de renforcer les politiques et leur mise en place en lien avec le handicap et l'intégration dans les pays dont les programmes sont à l'heure actuelle faibles ou inexistantes

dans ce domaine, et de réunir et diffuser des informations sur des stratégies d'intégration efficaces.

3.9 La ratification par les pays de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, selon laquelle les pays s'engagent à développer l'éducation inclusive, peut aussi être utilisée comme point de départ pour le développement et la réévaluation des politiques.

3.10 Plusieurs plans de pays placent également leurs politiques et stratégies sur le handicap/les besoins éducatifs spéciaux dans un contexte plus large d'amélioration de l'accès, de l'égalité et de l'intégration pour divers groupes désavantagés et marginalisés. Certains trouvent aussi des bénéfices particuliers dans le développement d'une éducation préscolaire pour ces groupes, y compris pour les enfants handicapés, en vue d'augmenter les inscriptions, de préparer les enfants au système scolaire et d'offrir aux familles et à l'entourage un soutien. Comme les pays évoluent vers une éducation de base d'une durée de 8 à 9 ans (c'est la tendance dans la plupart des pays en développement), il est également important d'examiner la

Enfants aveugles suivant leur éducation dans une école normale en Papouasie-Nouvelle Guinée

photo : CBM



transition vers un enseignement secondaire inférieur et au-delà. La préscolarisation et la scolarisation post-primaire sont particulièrement importantes pour les enfants handicapés, la première pour permettre une intervention précoce afin de répondre aux besoins particuliers en matière d'apprentissage et la seconde pour augmenter les futures chances d'emploi et ainsi encourager les familles à investir dans l'éducation des enfants handicapés. Bien que la principale mission de l'IMOA soit l'UPC, les principes directeurs d'évaluation pourraient être développés pour inclure des conseils et des remarques sur ces questions.

3.11 Il peut aussi être utile, lors du développement des principes directeurs d'évaluation comme de ceux d'examen, de proposer des exemples d'approches porteuses pour la création de politiques. Cette étude suggère que les points suivants sont essentiels dans un plan par pays :

Encadré 3 : Autres questions pour les principes directeurs d'évaluation

- Comment les plans sur le handicap/les besoins éducatifs spéciaux sont liés à des politiques plus larges sur les désavantages et l'intégration.
- Si la préscolarisation est utilisée pour encourager et favoriser l'inscription des enfants handicapés à l'école et si des liens sont établis avec les systèmes de santé et de soins pour les petits enfants, et comment cela est mis en œuvre.
- Si la transition et le prolongement de la participation des élèves handicapés dans l'enseignement secondaire sont assurés.

Encadré 4 : Éléments essentiels d'une politique sur l'intégration

- *Politiques* : engagements sur les droits internationaux/nationaux ; liens avec d'autres politiques d'égalité ; volonté politique ; plaidoyer constant.
- *Participation* : processus de développement des politiques ; sensibilisation ; partenariats avec les parents et les communautés et avec les prestataires non gouvernementaux et les organisations de la société civile, en particulier les DPO (Organisations de personnes handicapées).
- *Cadres obligatoires/d'habilitation* : par exemple souplesse dans l'évaluation et le cursus ; normes d'accessibilité pour les écoles ; aspect spécifique dans la formation avant l'emploi des enseignants ; incitation à l'adaptation locale dans le cadre d'un système décentralisé mais unifié.
- *Données* : système d'identification, d'évaluation et de suivi, comprenant EMIS.
- *Prestation de services* : identification et développement des entités de prestation de services clés, par exemple cellule d'écoles, développement des supports d'instruction et des dispositifs d'assistance ; modification de l'environnement d'apprentissage ; pilotage/soutien d'approches innovantes.
- *Renforcement des capacités* : formation des enseignants, administrateurs, familles et communautés ; mise à niveau de pilotes ; projections et plans sur les besoins en matière de ressources humaines.
- *Gestion* : systèmes nationaux et locaux pour gérer les prestations ; mécanismes de coordination intersectorielle ; partenariats avec des prestataires non gouvernementaux ; stratégies pour renforcer l'implication des parents/communautés.
- *Financement* : analyse du coût unitaire, projections de budget, structures de financement des écoles et primes/subventions versées aux élèves/familles.
- *Suivi et évaluation* : intégration dans l'examen du secteur, analyses supplémentaires.

3.12 Étant donné l'étendue des questions qui doivent être traitées dans les plans par pays et dans l'évaluation et l'examen, il est également important de concentrer son attention sur les aspects du handicap et de l'intégration les plus critiques, c'est-à-dire :

- *l'égalité* : pour représenter les engagements sur les droits des enfants handicapés et l'UPC ;
- *la qualité* : pour garantir une participation efficace dans la scolarisation et une amélioration de l'apprentissage et des autres aboutissements.

Le handicap et l'intégration peuvent alors être inclus dans l'évaluation et l'examen plutôt que d'être envisagés comme un énième élément à prendre en compte. Faisant partie des questions d'égalité fondamentales, ils peuvent être analysés en parallèle et en lien avec les inégalités des sexes, de revenus, géographiques et autres ; les prestations et les capacités peuvent de leur côté être analysées en

rapport avec les améliorations qualitatives en général, en reconnaissant que la meilleure gestion du handicap par les écoles et les enseignants aura un effet sur la qualité d'éducation pour tous les enfants. Ces deux aspects clés des politiques peuvent ensuite être mis en rapport avec les principales forces et faiblesses des politiques, des données, des capacités et du financement, au vu du plan du pays spécifique et des leçons tirées de la pratique et de l'expérience internationales ; il convient d'insister en particulier sur les stratégies réalisables à très court et à moyen terme dans le pays concerné.

FDPE

3.13 Cette étude recommande fortement que le FDPE soit développé comme mécanisme pour le développement des politiques et des capacités et l'échange d'informations et de pratiques, et pour remédier aux défauts de connaissances sur l'inclusion des enfants handicapés dans



Intégration favorisée par le soutien par les pairs au Togo

photo : V. d'Almeida, Handicap International

Tableau 2 : modèle d'évaluation et d'examen

Égalité et qualité			
Politiques- points forts et points faibles	Moyens- points forts et points faibles	Données- points forts et points faibles	Financement- points forts et points faibles
<p>Liens avec la stratégie pour l'UPC</p> <p>Liens avec d'autres politiques d'égalité</p> <p>Liens avec les engagements internationaux sur le handicap et l'intégration</p> <p>Coordination entre ministères/secteurs</p> <p>Démarche de participation des familles/de la société civile et de partenariat</p> <p>Cadres de travail pour la diversité et la flexibilité (par exemple du parcours et des évaluations) et normes de base (par exemple accès aux bâtiments)</p>	<p>Identification des structures de prestation de services clés, par exemple soutien des cellules scolaires</p> <p>Approches efficaces pour la formation des enseignants</p> <p>Accessibilité et transformations à bas coût de l'environnement scolaire</p> <p>Dispositifs d'assistance peu évolués et ressources plus spécialisées pour l'instruction, plus incitations à développer d'autres supports locaux</p>	<p>Estimation(s) de la prévalence</p> <p>Développement d'une approche pour enregistrer les enfants individuellement et l'incidence au niveau local et dans le système</p> <p>Plan pour la collecte et l'analyse de données sur les inscriptions et le nombre d'élèves</p> <p>Utilisation d'EMIS</p> <p>Pilotes et initiatives nationales clés suivies et évaluées</p>	<p>Analyse du coût unitaire et mise à disposition de budgets de formation</p> <p>Prévision des financements nécessaires pour inscrire les enfants handicapés et rendre les écoles plus inclusives</p> <p>Mesures incitatives/mécanismes pour rendre les écoles plus inclusives et pour encourager les familles/élèves à s'inscrire</p>

le système éducatif. Cette démarche doit surtout favoriser les liens entre le plaidoyer, les politiques et les stratégies et le développement obtenu à partir de ces facteurs en vue d'assurer des capacités, une mise en œuvre et une pratique efficace.

3.14 En ce qui concerne le développement des politiques et des capacités, un financement peut être proposé pour permettre l'amélioration de plans faibles ou inexistantes par rapport au handicap et à l'intégration et pour développer les capacités, en particulier pour la planification à différents niveaux du système éducatif et en lien avec la formation des enseignants.

3.15 Le FDPE peut aussi être utilisé pour mener des études afin de combler les défauts de connaissance, d'évaluer les aspects essentiels des politiques et des pratiques et pour l'échange d'informations. Les manques de connaissances clés et les sujets d'évaluation comprennent :

- des approches fiables et pratiques à la fois pour l'enregistrement et l'identification, pour la liaison de données et le suivi d'EMIS ;
- la formation des enseignants avant l'emploi et la formation continue ;

- l'efficacité des structures de prestation de services particuliers comme par exemple des centres de soutien pour les cellules d'écoles ;
- le financement, et en particulier les coûts associés aux besoins spéciaux et d'inclusion ; des mécanismes de financement rentables pour encourager et soutenir les écoles dans la démarche d'éducation inclusive ; des mesures incitatives et un soutien pour les enfants handicapés et leurs familles ;
- l'impact d'une préscolarisation sur la participation et l'apprentissage par la suite à l'école.

*Enfants sourds et muets
continuant leur éducation,
au Liban*

photo : Jessy Chahine



3.16 Le fonds FDPE peut aussi être utilisé pour :

- financer le développement d'une base de données d'expertise technique sur le handicap et l'intégration pour soutenir la planification, la mise en œuvre et l'évaluation dans un pays (expertise en enregistrement statistique, politique, planification, cursus, formation des enseignants, soutien des parents / de la communauté et partenariats) ;
- développer une base de ressources documentaires (politiques d'intégration des pays ; formation des enseignants) en lien avec d'autres organisations (par exemple le programme-phare de l'UNESCO) ;
- développer le site de l'IMAO et les liens qui y figurent (par exemple publier une documentation concernant l'intégration, des liens vers les sites du programme-phare de l'UNESCO ou de l'EENET).

Donor alignment and harmonisation

3.17 La majorité des recommandations qui précèdent se rapportent à des changements qui doivent être faits dans les processus du Partenariat et dans les plans par pays. Toutefois, il est également recommandé de développer le dialogue et l'examen avec et entre les donateurs membres du Partenariat concernant leurs politiques sur le handicap, l'intégration et l'éducation. Le principal objectif serait d'améliorer l'alignement et l'harmonisation, et ainsi l'efficacité du soutien dans le pays et au niveau mondial. Ce type d'examen garantirait également l'application des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide par rapport au travail sur le handicap et l'intégration.

3.18 En vue de contribuer à l'amélioration des processus d'IMAO et de l'aide au développement du secteur de l'éducation du pays, les donateurs sont donc encouragés à se demander :

- si leurs politiques institutionnelles actuelles sur le handicap, l'intégration et l'éducation sont suffisamment explicites et adaptées, en particulier au regard de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées ;

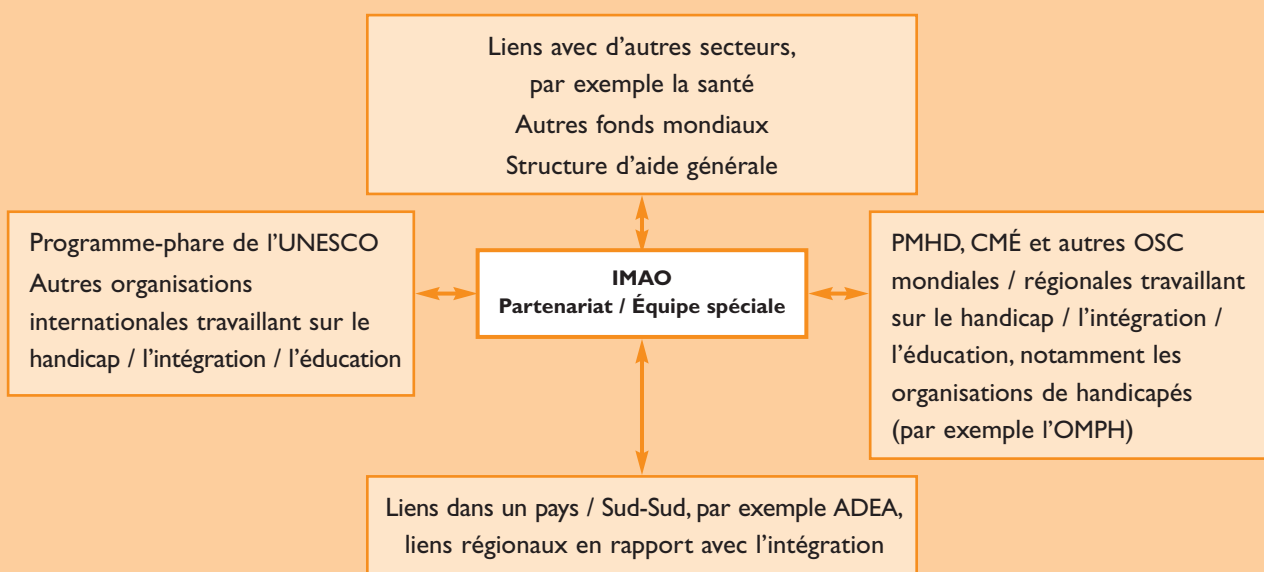
- quels donateurs peuvent endosser des rôles en matière de plaidoyer, de politique, de conception des programmes et d'examen, au niveau mondial ou dans certains pays, en tenant compte des intérêts et de l'expertise ainsi que de la nécessité d'une répartition du travail appropriée ;
- comment les moyens financiers peuvent être augmentés, tant dans le pays qu'au niveau international, pour répondre aux coûts supplémentaires susceptibles d'intervenir dans l'inscription de tous les enfants handicapés et dans l'effort visant à rendre les systèmes éducatifs plus inclusifs.

Liens avec d'autres équipes spéciales et réseaux

3.19 Le développement de liens entre et avec les autres réseaux permettra de consolider et d'intensifier le potentiel de déclencheur de l'IMAO pour assurer de meilleures politiques et pratiques par rapport au handicap

et à l'intégration. Les liens avec d'autres équipes spéciales et leurs réseaux qui nous semblent les plus importants sont ceux qui concernent les équipes de renforcement des capacités et les états fragiles. En effet, il est particulièrement important de se demander comment les pays sortant d'un conflit doivent aborder les questions du handicap et de l'éducation inclusive. L'UNGEI (Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles) compte parmi les réseaux utiles pour tirer les leçons de l'expérience sur la question de l'égalité en général. Le lien avec le programme-phare de l'UNESCO sur Le Droit à l'Éducation pour les handicapés : vers l'intégration est particulièrement crucial. On pourra aussi exploiter les réseaux des sociétés civiles impliquées dans le plaidoyer sur la question du handicap, d'autres secteurs et fonds mondiaux, en particulier sur la santé, et les réseaux Sud-Sud comme l'ADEA. Ces réseaux potentiels sont illustrés ci-dessous.

Encadré 5 : Réseaux



4 conclusion

3.20 Les recommandations qui précèdent peuvent être adoptées ou développées de différentes manières. Il s'agit essentiellement pour le Partenariat de s'engager dans une politique, en mettant en œuvre les actions correspondantes, informé par sa pratique dans les pays partenaires et son expérience internationale en général. Ayant démontré sa réactivité en matière de croissance, l'IMAO sera en mesure de jouer un rôle fondamental dans l'accroissement des engagements des donateurs et du financement, le

déclenchement et l'accélération des réponses des pays sur le handicap et l'intégration, le progrès des connaissances et la diffusion des pratiques porteuses. Enfin, un financement plus important étant nécessaire pour inscrire davantage d'enfants handicapés et développer une éducation inclusive, le fait de combler les manques financiers devrait permettre de dégager des ressources pour soutenir la mise en œuvre de politiques inclusive et élargir les priorités et les réponses des pays.



Une fillette aveugle de 8 ans scolarisée en Inde

photo : CBM

Image de la page de couverture :

Musaab et son camarade de classe Amjad, qui est physiquement handicapé, travaillent ensemble dans une école du Soudan

photo : Michael Arunge

Images au verso de la couverture :

Haut : *Lily, qui est autiste, fabrique des images avec son professeur en Roumanie*

photo: Corina Iordanescu

Milieu : *Bright, un handicapé physique, effectue ses devoirs au Ghana*

photo : Faustina Boakye

Bas : *Anita, du Népal, aime beaucoup la lecture*

photo : Pratigya Khaling

World Vision UK

Opal Drive, Fox Milne
Milton Keynes MK15 0ZR, Angleterre
www.worldvision.org.uk

World Vision UK, œuvre caritative enregistrée sous le numéro 285908, est une société à engagement limité par garantie et enregistrée en Angleterre sous le numéro 1675552, siégeant à l'adresse susmentionnée.

Vision Mondiale est une organisation chrétienne de secours d'urgence, de développement et de plaidoyer destinée à aider les enfants, les familles et les communautés à surmonter la pauvreté et l'injustice. Inspirée de la foi chrétienne, Vision Mondiale est engagée à œuvrer auprès des plus vulnérables dans le monde. Vision Mondiale est au service de tous sans distinction de religion, d'origine ethnique ou de genre.



The Global Partnership for Disability and Development

(Partenariat mondial pour les questions d'invalidité et de développement)
c/o Michael Morris
Burton Blatt Institute
1667 K Street, NW, Suite 640
Washington, D.C. 20006, États-Unis

Le Partenariat mondial pour les questions d'invalidité et de développement (GPDD) est un réseau international de plusieurs organisations et individus ayant pour désir de lutter contre l'exclusion socio-économique et l'appauvrissement des personnes handicapées et de leurs familles dans les pays en développement.



Vision Mondiale est membre de la Campagne mondiale pour l'éducation

Cette publication est financée par le Département britannique pour le développement international (DfID). Cependant, les opinions contenues ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles.

